

Demande de permis unique relative à l'extension d'un poulailler de chair à PHILIPPEVILLE (Samart)

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Construction et exploitation d'un poulailler d'une capacité de 40 000 places en extension d'un poulailler existant, construction d'un bassin d'orage de 330 m ³ et d'un merlon végétalisé de 1500 m ³ , mise en place de deux récupérateurs de chaleur, augmentation de la quantité prélevée d'eau du puits foré existant et maintien en activité de l'élevage avicole existant (40 000 poulets de chair)
<u>Localisation</u> :	Rue Carrière Robert, 46
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Barbier Etienne
<u>Auteur de l'étude d'incidences</u> :	EurECO

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	20 février 2015
<u>Référence légale</u> :	Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement
<u>Portée de l'avis</u> :	1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle constate que le projet vise à étendre une activité agricole déjà présente sur le site sans accroître de manière significative ses impacts sur l'environnement et qu'il respecte l'affectation prévue au plan de secteur.

Elle appuie tout particulièrement la recommandation de l'étude relative à l'intégration paysagère par une végétalisation appropriée des abords. Les plantations sur le merlon devront être composées d'essences locales et non invasives.

Elle demande également de limiter les impacts sur le voisinage des poids lourds chargés de transporter les poulets vers l'abattoir en privilégiant leur stationnement au sein de l'exploitation agricole.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président